



# COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS 23 MAI 2023

L'an 2023 et le 23 mai à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Salernes sous la présidence de Cédric DUBOIS, maire et président du CCAS.

**Présents** : Cédric DUBOIS, Didier AGOSTA, Clothilde MEIFFRET, Stéphane ANSELME, Maurice OLIVIER, Véronique CHAZAL, Nathalie GOROCH Marie-Christine VAUTRIN, Marie-Pierre DELAUAUD, Jean-Michel BARBAUD ; Agnès LEROUX

**Absent(s) ayant donné procuration** : Anaïs BERTHET à Véronique CHAZAL, Christiane SALUCCI à Cédric DUBOIS

**A été nommé secrétaire** : Jean-Michel BARBAUD

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 31/03/2023

**Vote** : *Unanimité des présents et des représentés*

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

**Vote** : *Unanimité des présents et des représentés*

**Modification de l'ordre de passage des points abordés** : *présentation du BUS des Possibles en premier point afin de libérer les deux animateurs venus présenter le projet*

### 1) Point DIVERS : présentation du Bus des Possibles

Descriptif du projet d'accompagnement du public de 16 à 30 ans par l'animateur qui sera en charge d'accompagner les jeunes et une formatrice numérique. A l'origine le dispositif créé par les Apprentis d'Auteuil était destiné à effectuer des chantiers d'insertion. Une dizaine de jeunes salernois seront sélectionnés et accompagnés 4 jours par semaine sur 4 mois. Le dispositif est financé par pôle emploi.

Le lien est effectué avec le CCAS qui fournira une liste de jeunes à contacter et de partenaires qui permettront d'accompagner le jeune soit vers une formation soit vers un emploi à l'issue du stage. Les acteurs économiques de la commune seront sollicités en priorité : céramistes, restaurateurs, EHPAD ...etc.

Une convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux à la maison de la céramique, Terra Rossa et une convention de travail avec le CCAS seront signées prochainement.

### 2) Compte Administratif 2022

Le compte administratif pour l'exercice 2022, établi par l'ordonnateur selon l'instruction budgétaire et comptable M14 et conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal de Draguignan se présente comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	115 329,24 €
Recettes de l'exercice	158 405,82 €
Résultat de l'exercice	43 076,58 €

L'exécution du budget 2022 dégage un excédent de fonctionnement de **43 076,58 €** auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de 2021 qui s'élevait à **16 987,96 €**.

**L'excédent de fonctionnement de clôture 2022 est donc de 60 064,54 €.**

**Le résultat de l'exercice 2022 s'élève à : 60 064,54 €**

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, Monsieur Cédric DUBOIS, Président du CCAS n'a pas pris part au vote.

Véronique CHAZAL apporte les précisions suivantes :  
Le CCAS ne sera pas doté de budget d'investissement tant qu'il ne sera pas autonome.  
Les bons Noël sont passés en « charges d'exploitation ».

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration  
- **D'APPROUVER** le compte administratif pour l'exercice 2022 ci-après annexé.

**Vote : Majorité. 1 voix contre : Maurice OLIVIER, 1 abstention : Nathalie GOROCH**

### 3) Situation appartement T4 Var Habitat – Leï Messugo

Récapitulatif sommaire de l'historique de cet appartement depuis la signature de la convention entre la commune et Var Habitat en 2006.

Le départ de la locataire donne la possibilité à la commune soit de garder la gestion locative du logement soit de dénoncer la convention qui la lie à Var Habitat tout en le conservant dans son contingent social.

A la question de Clotilde MEIFFRET sur l'éventualité de garder le logement afin d'en faire un logement d'urgence le Président informe que deux chambres de mise en sécurité sont en cours d'achèvement sur la commune.

Après un tour de table il est proposé aux membres du conseil d'administration de dénoncer la convention avec Var Habitat mais de conserver le logement dans le contingent social du CCAS.

**Vote : Unanimité des présents et des représentés**

### 4) Délibération sur table : projet d'adhésion par le CCAS de Salernes (pour la R.A. Le Naï) au SICTIAM

Considérant que la résidence autonomie Le NAI de Salernes est un établissement médico-social, dont la gouvernance est assurée par le CCAS de SALERNES.

Considérant que l'adhésion du CCAS de SALERNES, pour la résidence autonomie Le NAI, permet à l'établissement médico-social de profiter de l'expérience, des ressources, de l'ingénierie et des compétences du SICTIAM,

Considérant que la représentation du CCAS de SALERNES pour la résidence autonomie Le NAI est assurée par un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de l'Assemblée générale du SICTIAM, qui désigne au moment du renouvellement général des organes délibérants ses représentants au sein du collège des Adhérents du Comité Syndical,

Considérant que l'adhésion du CCAS DE SALERNES permet à la résidence autonomie Le NAI d'assurer ses missions de service public dans les meilleures conditions possibles dans un contexte de transition numérique du monde territorial,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration

**D'approuver** l'adhésion du CCAS DE SALERNES au SICTIAM pour la résidence autonomie Le NAI au titre des missions d'ingénieries numériques, telles que définies dans les statuts du SICTIAM.

**D'autoriser** Monsieur le Président de la CCAS ou son représentant à effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette délibération, à signer tout document, convention et avenant et notamment pour la conclusion des Plans de Services proposés par le SICTIAM.

**Vote : Majorité. 1 voix contre : Nathalie GOROCH**

### POINT DIVERS :

#### Information Vacances CCAS - ODEL Var – Lions Club

Le CCAS informe que 9 enfants sont prévus cette année pour une semaine de vacances grâce au partenariat mis en place avec le Lions Club et l'Odel Var.

C'est Jean-Michel BARBAUD qui se rendra au départ du bus, Var matin a été contacté pour rédiger un article et faire une photo.

**La séance est levée à 20h.**

Le Président du CCAS,

